



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : **Mardi 21 février 2023**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

### COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. SAISON 2022/2023

#### Appel à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Date
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM	2	1	Samedi 27 mai 2023

### CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

**24577174 – SCPO-ESCRP 1 / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 18/02/2023 (R1/B)**

**24964130 - SCPO-ESCRP 2 / APSAP VILLE DE PARIS 2 du 18/02/2023 (R3/C)**

Suite à l'indisponibilité des installations de SCPO-ESCRP, ces rencontres sont reportées au 25/03/2023.

**24576613 – METRO FOOTBALL US 1 / ORANGE ISSY 1 du 21/01/2023 (R1 ELITE)**

Courriel de METRO FOOTBALL US pour jouer cette rencontre le 07/03/2023 à 20H au STADE GEORGES SUANT à ANTONY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ORANGE ISSY.

**24577264 – FOOT 130 / LUXEMBOURG FC du 18/02/2023 (R2/A)**

La Commission,

Après lecture de la FMI, du courriel de la Mairie de Paris, du rapport complémentaire de l'arbitre, du courriel de FOOT 130,

Considérant que les vestiaires n'étaient pas disponibles suite à un mouvement de grève du personnel de l'installation,

Considérant que les deux équipes et l'arbitre étaient bien présents et ont décidé de donner le coup d'envoi de la rencontre,

Considérant que la rencontre a du être arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute suite à la fermeture du STADE PORTERNE DES PEUPLIERS par l'agent municipal présent sur place,

Considérant que le score était de FOOT 130 2-1 LUXEMBOURG FC,

Par ces motifs,

Donne ce match à rejouer le 11/03/2023 (1<sup>ère</sup> date disponible au calendrier général).

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs lors d'un match à rejouer.

**CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN****24598127 – HOSPITALIERS COURSES / FINANCES 92 du 11/03/2023 (R1)**

Demande d'HOSPITALIERS COURSES d'avancer la rencontre au 04/03/2023 pour indisponibilité des installations.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FINANCES 92.

La Commission demande à HOSPITALIERS COURSES de fournir un justificatif d'indisponibilité de l'installation.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES  
CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> RAPPEL :**

24577085 – ASPTT CHAMPIGNY 1 / PITRAY OLIER 81 du 18/02/2023 (R1/A)

24577443 – PHILIPPE GARNIER 81 / BAY LAN MEN 81 du 18/02/2023 (R2/C)

24964001 – PARIS LET'S GO 1 / GAZIERS PARIS AS 2 du 18/02/2023 (R3/B)

24964880 – CONDORS 2000 / HEC PANATHENE 2 du 18/02/2023 (SAM. MAT/R2)

**PROCHAINE REUNION : MARDI 27 FEVRIER 2023**